



Direction Générale des Services

Direction de l'Economie et de l'Emploi

DEE-Mission Numérique

Affaire suivie par : M. Truchy

Poste:

2012-CP-4367

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 novembre 2012

**POLITIQUE A06 CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE DURABLE DES YVELINES**

**COLLECTIVITÉS NUMÉRIQUES
SUBVENTION À LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE**

Code : A0604
Secteur : Soutenir les PME, le commerce et l'artisanat
Programme : Aide aux usages numériques

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP en AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé			130 512 €	
Montant déjà engagé			49 620 €	
Montant disponible			80 892 €	
Montant réservé pour ce rapport			6 800 €	

Le dispositif Collectivités Numériques, adopté par délibération du Conseil général du 22 décembre 2005, modifié par délibération du 25 novembre 2011, a pour but d'aider les collectivités locales à se doter d'un site web ou à le moderniser, en particulier en y adjoignant des fonctionnalités interactives. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention Collectivités Numériques à la commune de Triel-sur-Seine pour la refonte de son site web.

Le montant maximum de subvention accordé est fonction du type de collectivité concerné, comme suit :

	Plafond de la dépense subventionnable HT	Taux applicable aux dépenses réelles HT	Montant maximum de la subvention
Communes	8 500 €	80%	6 800 €
Intercommunalités	12 500 €	80%	10 000 €

L'aide porte à la fois sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement, ces dernières ne pouvant pas représenter plus de 20% des dépenses totales du projet.

TRIEL-SUR-SEINE

12 023 habitants

Opération concernée : refonte du site web

Date de réception du dossier : 4 octobre 2012

Délibération du Conseil Municipal : 10 juillet 2012

Projet

La commune de Triel-sur-Seine souhaite transformer son site web en un site de type portail, ouvert à tous ses interlocuteurs potentiels (internauts en général, usagers-citoyens et partenaires) pour leur offrir un accès territorialisé aux contenus et services en ligne. La mise en place de ce site vise à atteindre trois objectifs majeurs :

- Informer et renseigner

L'objectif est de fournir une information publique locale aussi complète que possible, accessible 24 heures sur 24 et sans que l'utilisateur n'ait besoin de se déplacer.

- Favoriser les échanges et la production collaborative de contenus

Il s'agit de faire du site un support à l'échange participatif d'informations.

- Proposer des télé-services locaux en direction des usagers-citoyens

Outre un bouquet minimal de télé-services (demande d'acte d'état civil, inscription sur les listes électorales, demande de renseignement, accès au service « tranquillité sécurité vacances », ...), le site permettra à chaque usager de disposer / gérer un espace personnel pour suivre en temps réel l'avancement de ses demandes.

Le portail utilisera des technologies avancées, comme l'envoi d'alertes par SMS ou la mise en ligne d'annuaires géolocalisés.

MONTANT DE LA SUBVENTION = 6 800 euros

RECAPITULATIF FINANCIER :

Subvention totale : 6 800 euros en investissement

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :